Guide des démarches administratives

pour le changement du nom de votre rue

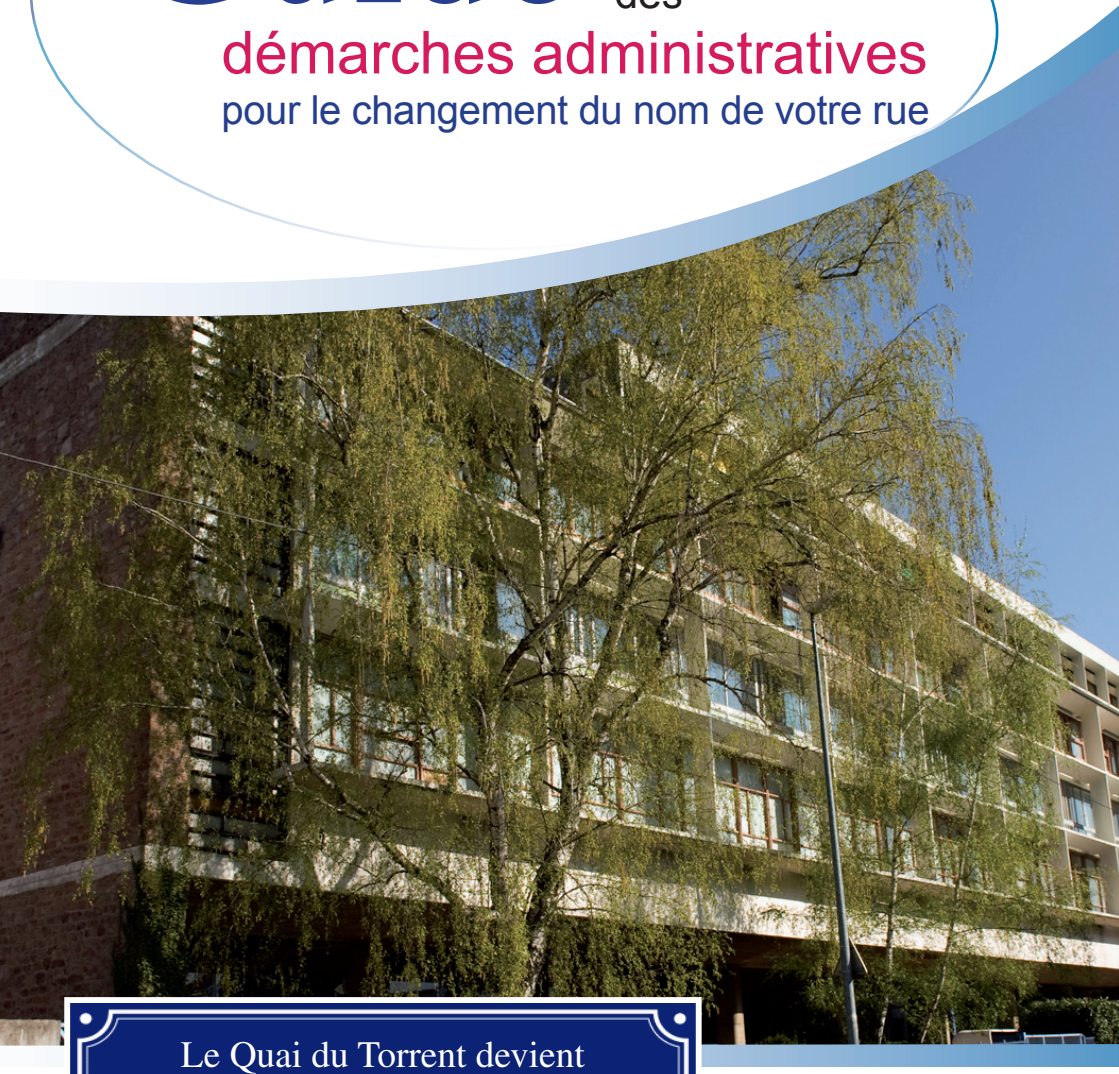

Le Quai du Torrent devient

Rue Le Corbusier

Ville de
Saint-Dié-des-Vosges

Édito

Chères Déodatiennes, chers Déodatiens,

Suite à une délibération du Conseil Municipal votée à l'unanimité le 20 juin 2014, votre rue va changer de nom. De Quai du Torrent, elle sera prochainement baptisée Rue Le Corbusier.

L'ensemble du Conseil Municipal a ainsi souhaité, sur ma proposition, rendre hommage à l'architecte de l'usine Claude & Duval, seul bâtiment industriel qu'il ait jamais construit.
Cette usine va, du reste, être proposée par la France, en 2015, pour un classement au patrimoine mondial de l'Unesco.

Aussi, afin d'anticiper les difficultés que vous pourriez rencontrer, nous vous proposons aujourd'hui de consulter ce guide des démarches, bien conscient que ce changement va vous amener à procéder à de nombreuses formalités administratives auprès de différents organismes.

À travers ce guide, nous avons souhaité vous apporter des informations utiles, destinées à différentes situations et qui recensent les coordonnées d'un certain nombre d'organismes et expliquer les démarches à effectuer ainsi que les délais impartis.

Les services municipaux sont à votre disposition pour vous assister dans toutes ces démarches.

Votre Maire,
Président de la Communauté
de Communes
Président du Pays de la Déodatie
David VALENCE

Contact : **Jérôme GEORGES**
Tél. : 06 73 42 59 71
Mail. : jgeorges@ville-saintdie.fr

Sommaire

Vous êtes un particulier 4

Vous êtes une association 5

Vous êtes une entreprise 6

Vous êtes une profession libérale 7

Vous êtes un auto-entrepreneur 8

Organismes et prestataires 9

Liens utiles 10

Ce guide des démarches est destiné à recenser les démarches administratives à effectuer selon votre situation en cas de changement de nom de rue, que vous soyez un habitant, une association, un commerçant, un entrepreneur, etc.

En aucun cas il ne dispense les principaux concernés de se renseigner auprès des différentes administrations sur les démarches à effectuer.

Vous êtes

un particulier

Vos **carte d'identité, passeport et permis de conduire** portant l'ancienne adresse sont toujours valides.

Le certificat d'immatriculation de votre véhicule doit être modifié.

- Si votre véhicule est déjà immatriculé dans le SIV (nouveau système d'immatriculation des véhicules « type AB - 123 - AB» :
  Il vous faut compléter le formulaire de demande de nouveau certificat d'immatriculation (cerfa N°13750*03) accompagné d'un justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois) + copie de la carte grise recto-verso.
  Vous recevrez une étiquette à apposer sur le certificat d'immatriculation (gratuit).
  Vous pouvez effectuer cette démarche en ligne sur service-public.fr ou par courrier à la Préfecture des Vosges - Place Foch - 88000 Épinal.

- Si votre véhicule est immatriculé dans l'ancien système « type 123 AB 88 » :
  Votre véhicule reçoit un nouveau numéro SIV à cette occasion. Il vous faut compléter le formulaire de demande du nouveau certificat d'immatriculation (cerfa N°13750*03) et l'adresser à la Préfecture accompagné d'un justificatif de domicile avec votre nouvelle adresse et vous acquitter de la redevance d'acheminement de votre nouvelle carte grise (2,50 €). De nouvelles plaques d'immatriculation seront nécessairement à faire poser sur votre véhicule.

À compter du changement du nom de votre rue, vous disposerez d'un délai d'un mois pour effectuer le changement.

Autres changements :

Liste électorale : si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune, la modification sera faite par notre service État-civil sur simple demande.

Pour les internautes :
Le site *service-public.fr* vous permet d'accéder au service «Je change de coordonnées» (via *mon.service-public.fr* avec identifiant et mot de passe) et de déclarer à plusieurs entreprises ou administrations un changement de résidence principale ou d'adresse électronique (courriel) ou de numéro de téléphone.
Le délai moyen de prise en compte de la démarche est de 5 jours ouvrés.

Vous êtes

une association

Il convient de signaler votre changement d'adresse de siège social ou d'adresse de gestion à la Préfecture des Vosges.

Pour cela, vous pouvez envoyer le formulaire Cerfa n°13972*02 en deux exemplaires à la Préfecture, accompagné de la délibération du Conseil Municipal signifiant le changement de nom de rue.

Les associations peuvent utiliser ce formulaire Cerfa n°13972*02, notamment lorsqu'une modification impacte :

- le titre de l'association,
- l'objet de l'association,
- une adresse mentionnée dans ses statuts (adresse du siège social, par exemple).

Mais la démarche peut également être effectuée par simple courrier rédigé librement.
Cette démarche est gratuite, vous avez un mois à compter de la date de changement de nom de la rue pour l'effectuer.
Les modifications statutaires peuvent, si vous le souhaitez, faire l'objet d'une publication au Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise (J.O.A.F.E.) mais celle-ci est facultative et payante.
Pensez également à signifier ce changement d'adresse à tous les membres de l'association, aux organismes concernés et aux prestataires.

Pour plus de renseignements : *www.associations.gouv.fr*

Imprimer le formulaire
Réinitialiser le formulaire
cerfa N° 13972*02
MODIFICATION D'UNE ASSOCIATION
titre, objet, siège social, adresse de gestion, dissolution
Loi du 1er juillet 1901, article 5
Ce formulaire vous permet de déclarer différentes modifications de votre association, à savoir, social, son objet, son adresse de gestion ou encore sa dissol

Vous êtes

une entreprise

Il convient de signaler votre changement d'adresse au Centre de Formalités des Entreprises muni de la délibération du Conseil Municipal signifiant le changement de nom de rue.
Le Centre de Formalités des Entreprises se charge ensuite de transmettre ce changement aux organismes intéressés.
Cette démarche est gratuite, vous avez un mois à compter de la date de changement de nom de la rue pour l'effectuer.

Ces formalités peuvent être effectuées en ligne, il n'est cependant pas obligatoire de réaliser immédiatement le changement d'adresse dans les statuts de l'entreprise auprès du greffe.

Pensez également à signaler ce changement d'adresse aux organismes privés (EDF, GDF...), à vos clients et vos prestataires.

Pour plus de renseignements :

➜ **Centre de Formalités des Entreprises**
de la Chambre de Commerce et d'Industrie
44 rue des Trois-Villes
88100 Saint-Dié-des-Vosges
Tél. : 03 29 33 88 88
http://www.cfenet.cci.fr/

CCI VOSGES

ou

➜ **Centre de Formalités**
de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
7 rue Maurice-Jeandon
88100 Saint-Dié-des-Vosges
Tél. : 03 29 56 70 11
https://www.cfe-metiers.com

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Vous êtes

une profession libérale

Il convient de signaler votre changement d'adresse au Centre de Formalités des Entreprises - URSSAF.
La délibération du Conseil Municipal signifiant le changement de nom de rue vous sera alors demandée afin de procéder à cette modification.
Le Centre de Formalités des Entreprises se charge ensuite de transmettre ce changement aux organismes intéressés.
Cette démarche est gratuite, vous avez un mois à compter de la date de changement de nom de la rue pour l'effectuer.

Pensez également à signaler ce changement d'adresse aux organismes privés (EDF, GDF...), à vos clients et vos prestataires.

Pour plus de renseignements :

URSSAF
La Chênaie
6 avenue Pierre-Blanck
88000 Épinal
Tél : 3957
https://www.cfe.urssaf.fr

Vous êtes

un auto-entrepreneur

Il convient de signaler votre changement d'adresse au Centre de Formalités des Entreprises.
Le Centre de Formalités des Entreprises se charge ensuite de transmettre ce changement aux organismes intéressés.
Cette démarche est gratuite, vous avez un mois à compter de la date de changement de nom de la rue pour l'effectuer.

Pensez également à signaler ce changement d'adresse aux organismes privés (EDF, GDF...), à vos clients et vos prestataires.

Pour plus de renseignements :

Centre de Formalités des Entreprises
de la Chambre de Commerce et d'Industrie
44 rue des Trois-Villes
88100 Saint-Dié-des-Vosges
Tél. : 03 29 33 88 88
http://www.cfenet.cci.fr/

CCI VOSGES

ou

Centre de Formalités des Entreprises
de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
7 rue Maurice-Jeandon
88100 Saint-Dié-des-Vosges
Tél. : 03 29 56 70 11
https://www.cfe-metiers.com

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Organismes et prestataires à contacter

Emploi
- Mon employeur
- Pôle emploi

Services Public & Juridique
- Certificat d'immatriculation
- Impôts
- Avocats, Notaires
- Etablissement scolaire

Services Énergie & Communication
- Electricité, Gaz
- Lyonnaise des eaux
- Téléphonie fixe et mobile
- Accès Internet

Banques & Assurances
- Banque(s)
- Assurances : habitation, auto, vie, scolaire

Services Santé & Mutuelle
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Mutuelle, Régime MSA
- Retraite : caisse et complémentaire

Divers
- Abonnements : Journaux, Magazines
- Gestion immobilière

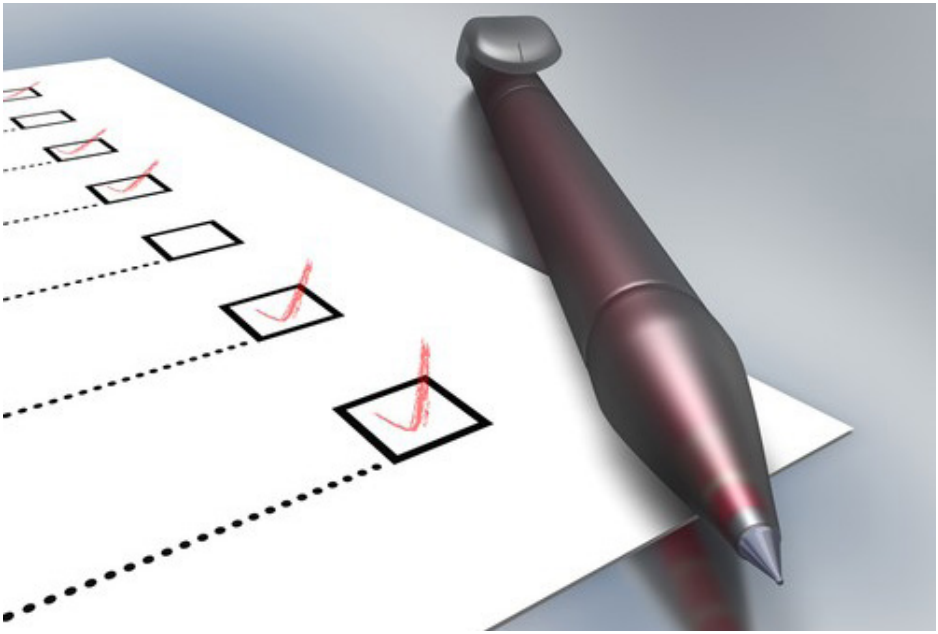

Liens utiles

L'ensemble des organismes listés ci-dessous sont accessibles sur «*mon service-public.fr*». En créant votre compte personnel, vous pourrez modifier votre adresse en quelques clics. L'ensemble des documents et informations dont vous devez vous munir préalablement à votre connexion ont été listés pour chaque organisme.

AGIRC et ARRCO - *www.agirc-arrco.fr*

- Votre numéro de sécurité sociale (présent sur votre carte vitale, vos bulletins de salaire ou vos avis de paiement d'assurance chômage)
- Votre date de naissance

Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - *www.caf.fr*

- Votre numéro d'allocataire, présent sur l'ensemble des documents adressés par votre Caisse d'Allocations Familiales

Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (CNMSS) - *www.cnmss.fr*

- Votre numéro de sécurité sociale qui figure sur votre attestation de droits ou votre carte vitale mais aussi sur les relevés de paiement

Caisse Primaire d'Assurance Maladie et Caisse Générale de Sécurité Sociale (CPAM) - *www.ameli.fr*

- Votre numéro de sécurité sociale (présent sur votre carte vitale)

CDC Retraites et Solidarité (fonds gérés par la Caisse des dépôts) - *www.cdc.retraites.fr*

- Votre numéro de sécurité sociale (présent sur votre carte vitale)

CNAV, CARSAT, CRAV ou CGSS (régime général) - *www.lassuranceretraite.fr*

- Votre numéro de sécurité sociale (présent sur votre carte vitale)

DGFiP : Centre des finances publiques (service des impôts des particuliers, trésorerie) - *www.economie.gouv.fr/dgfip*

- Votre numéro fiscal composé de 13 chiffres (présent sur votre avis d'imposition)

EDF - *www.edf.com*

- Votre numéro client que vous pouvez trouver sur vos courriers ou factures EDF.

EDF SUEZ DolceVita - *www.gdfsuez-dolcevita.fr*

- Votre référence client qui figure sur vos factures

Mutuelle Sociale Agricole (MSA) - *www.msa.fr*

- Votre numéro de sécurité sociale (présent sur les documents adressés par la MSA ainsi que sur votre carte vitale)

Pôle emploi - *www.pole-emploi.fr*

- Votre identifiant pôle emploi. Celui-ci figure sur votre carte de demandeur d'emploi ou sur les courriers envoyés par Pôle Emploi

Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) - *siv.interieur.gouv.fr*

Pour chacun des véhicules concernés par votre demande, vous devez vous munir de votre certificat d'immatriculation et indiquer :

- le numéro d'immatriculation

Ville de
Saint-Dié-des-Vosges

Rendez-vous sur :

www.saint-die.eu

Rubrique : Vie pratique → Ma rue change de nom

Et retrouvez les liens de l'ensemble des organismes en quelques clics !

Mairie de Saint-Dié-des-Vosges
Place Jules-Ferry - 88100 Saint-Dié-des-Vosges

Tél. : 03 29 52 66 66
Fax. : 03 29 52 66 89